

**Les Ateliers Mécaniques du Sahel**  
**Société Anonyme au capital de 17 308 400 dinars divisé en 3 461 680 actions**  
**De valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.**  
**Siège Social : Rue Ibn Khaldoun 4018 Sousse**  
**RC : B5281995 / MF : 004507R**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU**  
**30/08/2012**

L'an deux mille douze, et le 30 Aout à 9 heures, les actionnaires de la société « **ATELIERS MECANIKES DU SAHEL « AMS SA** ». Société Anonyme au capital social de **17.308.400 DT**, se sont réunis à l'hôtel **REGENCY GAMMARTH** sis à Les Côtes de Carthage (route Raoued) la Marsa 2078, suite à la convocation faite par le Président du Conseil d'Administration Monsieur Bassem LOUKIL dans les délais.

Il a été dressé une feuille de présence qui est signée par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actions représentées.

Monsieur Bassem LOUKIL, en qualité de Président de la séance, souhaite la bienvenue aux actionnaires présents puis propose à l'Assemblée, qui accepte, la composition du bureau comme suit :

- Monsieur Bassem LOUKIL, Président.
- Monsieur Ahmed Amine KSENTINI, secrétaire de la séance
- La société STB SICAR représentée par Madame Najet Bouhdida et la société SICAR INVEST représentée par Monsieur Mahdi ABDELKRIM, Scrutateurs de la séance.

Le Président soumet à l'examen du Bureau :

- Les avis de convocation des actionnaires au JORT et aux journaux Quotidiens
- Le projet des résolutions
- Les Statuts mis à jour de la société.
- Les états financiers intermédiaires clos le 30 JUIN 2012.

Par référence à la feuille de présence dûment certifiée par le bureau, le Président déclare que les actionnaires présents ou représentés détiennent 2.092.979 actions sur 3.461.680 actions, soit 60,46% du capital social de la société.

Le Quorum étant assuré, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour soumis à son examen et ainsi détaillé :

**ORDRE DU JOUR :**

1. Augmentation du capital social.
2. Modification de l'article 6 des statuts en conséquence.
3. Approbation du texte des statuts de la société mis à jour conformément la réglementation régissant les Sociétés faisant Appel Public à l'Epargne.
4. Présentation des états financiers intermédiaires clos 30 juin 2012.
5. Pouvoirs pour accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de neuf Millions cinq cent dix neuf mille six cent vingt dinars (9.519.620 DT) pour le porter de Dix Sept millions trois cent huit mille quatre cent dinars (17.308.400) à Vingt Six millions huit cent vingt huit mille et vingt dinars (26.828.020), et ce simultanément de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de Six millions Cinquante Sept mille Neuf cent Quarante Dinars (6.057.940 DT), et ce par l'émission **d'Un Million Deux Cent Onze Mille Cinq Cent Quatre Vingt Huit actions (1.211.588 actions)** d'une valeur nominale de Cinq dinars (5 DT) chacune. Ces actions seront souscrites selon la parité de Sept (7) actions nouvelles pour Vingt (20) actions anciennes. Cette émission va être opérée au pair.
- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de trois millions quatre cent soixante un mille six cent quatre vingt dinars (3.461.680 DT) et ce par l'émission **de Six Cent Quatre Vingt Douze Mille Trois Cent Trente Six (692.336) actions gratuite**. Ces actions seront attribuées gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour Cinq (5) actions anciennes.

La date de jouissance des actions nouvelles est fixée au 1<sup>er</sup> Janvier 2012.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide l'application des termes de l'article 298 du Code des Sociétés Commerciales en cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social.

Cette augmentation du capital sera réalisée dans un délai de Six mois à partir de la date de la présente Assemblée Générale Extraordinaire qui confère au Conseil d'Administration représenté par son Président le pouvoir d'effectuer les formalités pratiques et de constater la réalisation de l'augmentation du capital.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital de modifier les dispositions de l'article 6 des statuts comme suit : Le capital social est fixé à la somme de Vingt Six millions huit cent vingt huit mille et vingt dinars (26.828.020), divisé en 5.365.604 Actions de cinq dinars Chacune, intégralement libérées.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'approuver le nouveau texte des statuts de la Société **ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL « AMS SA »** mis à jour en conformité avec la

réglementation régissant les sociétés faisant appel public à l'épargne et ce suite à la décision d'introduction de la société sur le marché alternatif de la Bourse de Tunis.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou toute autre personne déléguée par lui pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publication.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à discuter, la séance est levée à 10h.

De tout ce qui dessus, il a été adressé le procès verbal qui a été signé par les membres du Bureau.

#### **SIGNATURES :**

**LE PRESIDENT**  
**Mr. Bassem LOUKIL**

**LE SECRETAIRE**  
**Mr. Ahmed Amine KSENTINI**

#### **LES SCRUTATEURS**

**La société STB SICAR**  
Représentée par **Madame Najet Bouhdida**

**la société SICAR INVEST**  
représentée par **Monsieur Mahdi ABDELKRIM**